

Remplacement des chaudières à gaz: pour les artisans, "le calendrier n'est pas tenable"

Paris, 24 mai 2023 (AFP) - L'objectif affiché par le gouvernement de remplacer d'ici quelques années des millions de chaudières à gaz "n'est pas tenable", a assuré mercredi le président de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb) selon lequel la Première ministre Elisabeth Borne a évoqué l'échéance de 2026.

"On peut pas dire qu'en 2026, on supprime la chaudière à gaz et qu'on forme 200.000 chauffagistes à la pompe à chaleur. Ce calendrier n'est pas tenable", a dit lors d'un point presse à Paris Jean-Christophe Repon, récemment réélu président de la Capeb.

La première ministre Elisabeth Borne a présenté lundi un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la France, dans lequel le changement des chaudières figure parmi les premiers postes ciblés, sans évoquer de calendrier précis.

Mais selon M. Repon, reçu comme d'autres leaders d'organisations patronales mardi par Mme Borne dans le cadre de l'agenda social, la Première ministre a évoqué 2026 comme "échéance possible et potentiellement souhaitable".

Il dit lui avoir demandé de tenir compte de la "réalité pratique". "Je l'ai dit à Elisabeth Borne et le redirai à Olivier Klein", le ministre du Logement, "ça ne tient pas tant que les EPR ne sont pas construits" pour produire l'électricité nécessaire aux pompes à chaleur.

Le plan de l'exécutif escompte une économie conséquente de 8 millions de tonnes de CO2 par an du recul des chaudières à fioul et à gaz dans le logement. Mais la décision n'est pas non plus tranchée sur le comment, entre augmentation des aides ou nouvelle réglementation.

M. Repon a également fustigé le récent démarrage, au 1er mai, des quatre nouvelles filières de recyclage des déchets du bâtiment dites à responsabilité élargie des producteurs (REP), pourtant déjà reporté deux fois.

Gratuite pour les particuliers et artisans du bâtiment dans des points d'apport spécialement prévus, la collecte est désormais financée par une "éco-contribution" versée par les "metteurs en marché", fabricants et importateurs de ciment, tuyaux, laine de verre ou sanitaires...

"Personne n'a compris la REP et pourtant elle est opérationnelle", a déploré M. Repon selon lequel les entreprises concernées "payent une écotaxe sans avoir les points de collecte".

